



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfiip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 13 du 23 avril 2018

Catégorie C
CAPN n°7 du 5 avril 2018

- Intégrations dans le corps des AAFIP
- Titularisations des agents contractuels PACTE
- Titularisations AAPFIP 2^{ème} classe stagiaires

CAP 2022 : vers « un coup de tabac » !!!

Au cours de cette CAPN n°7 les élus **F.O.-DGFIP** ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci-après.

En réponse à notre liminaire, sur les chiffres de la grève, le président reconnaît que ce taux de grévistes est loin d'être anodin et exprime un réel mécontentement : c'est au moins un point sur lequel nous sommes d'accord.

À propos des menaces qui pèsent sur le devenir de la DGFIP dans les semaines à venir lorsque le gouvernement exposera les mesures envisagées dans le cadre du programme Action Publique 2022 (AP 2022), le président admet que les réformes en cours et à venir peuvent être anxiogènes du fait de l'accélération de leur mise en œuvre.

Ce n'est pas pour autant qu'il faille attendre une baisse de la cadence.

Pour la direction, face à la baisse des moyens en personnel, la DGFIP ne doit pas subir et doit pour cela continuer à mettre en œuvre les restructurations, les fusions et développer l'offre multi-canaux d'accès aux services publics dont le support principal repose sur les outils numériques.

Pour **F.O.-DGFIP**, le tout numérique n'est pas la solution pour garantir un service public de qualité accessible à tous les citoyens. Il ne faut pas oublier que selon le dernier rapport du Défenseur des Droits, ce sont 20 % de la population qui

n'ont pas accès ou ne maîtrisent pas les outils informatiques.

Sortant légèrement du sujet de cette CAPN, nous avons évoqué la problématique des tableaux d'avancement à venir et des taux de promotion (Promouvables/Promus) lesquels ne sont toujours pas parus au jour de cette CAPN.

Selon le Président, le Secrétariat Général de l'Administration était toujours en pleine réflexion sur ce sujet à quinze jours de la tenue de la CAPN consacrée au tableau d'avancement des AAPFIP 1^{ère} classe.

Pour **F.O.-DGFIP**, après la suppression pour 2018 du Plan Ministériel de Qualification (PMQ) ce retard ne présage rien de bon sur l'annonce qui sera faite de ce plan triennal de ces taux (2018-2019-2020).

L'administration nous a informés qu'elle préparait toutefois les tableaux d'avancement sur un prévisionnel qu'elle espérait être au plus près de la réalité des taux qui seront annoncés.

Autre sujet ; l'accueil des futurs collègues lauréats des concours internes et externes qui doivent intégrer l'administration le 11 juin prochain.

Suite à l'information transmise par les organisations syndicales, l'administration a découvert qu'une partie de ces lauréats avaient reçu une information des différentes ENFIP les informant qu'ils intégreraient leur école

ultérieurement. Ce report étant dû à la capacité d'accueil limitée.

Pour le 11 juin prochain ce seront donc 1 646 agents sur les 2 117 qui rejoindront les différentes écoles pour y suivre les 6 semaines de formation initiale (1 472 lauréats internes et externes, 133 agents recrutés au titre de travailleurs handicapés et 41 sursitaires).

Les agents dont l'entrée en école est reportée rejoindront directement les services.

F.O.-DGFIP regrette cette situation pour ces collègues qui ne pourront pas bénéficier immédiatement des prérequis avant de débiter dans les services.

Pour **F.O.-DGFIP**, si les conditions de travail des agents se dégradent de plus en plus au fil du temps ; avec la problématique de leurs conditions d'accueil évoquées ci-dessus, les stagiaires ne seront malheureusement pas épargnés non plus.

Bien qu'un groupe de travail (GT) ait été programmé le 10 avril concernant les nouvelles règles de gestion en matière de mutation, ce sujet a été brièvement évoqué lors de cette CAPN.

F.O.-DGFIP considère qu'il est primordial que des règles strictes de mutations soient établies lors des mouvements infra-départementaux sans une pléthore de mesures dérogatoires qui pourraient instaurer des régimes de « baronnie ».

Pour **F.O.-DGFIP**, l'administration doit revoir sa copie entre autres sur la question des ALD, les délais de séjours et l'élargissement des affectations au choix.

Sur le sujet de la formation, l'administration a répondu qu'elle était très attentive à cette problématique et a rappelé que des groupes de travail (GT) catégoriels (catégorie A) s'étaient déjà tenus ainsi qu'une programmation de GT pour les catégories B et C.

À propos des agents recrutés sous le statut PACTE, dont **F.O.-DGFIP** dénonce le mode de recrutement, le président rappelle que leur recrutement et leur titularisation relèvent, de par la loi, d'un jury de personnes qualifiées pour statuer sur les capacités de l'agent à poursuivre une carrière au sein de notre administration.

Pour le président le recrutement de PACTE permet d'offrir l'opportunité d'un emploi à une population diversifiée.

Sur le déroulement du stage des agents stagiaires, tout en reconnaissant notre revendication de les dégager de toute responsabilité opérationnelle comme légitime, l'administration met en avant que les contraintes liées aux suppressions d'emplois et nécessités de service imposent à ces stagiaires d'être efficaces rapidement.

L'administration reconnaît que le tutorat est un outil qui démontre son efficacité même s'il est toujours perfectible dans sa mise en œuvre. Elle admet que dans un contexte de surcharge de travail, la fonction de tuteur est d'autant plus difficile à assumer.

Pour finir, selon l'administration les taux d'échecs en matière de titularisation sont quasiment constants depuis de nombreuses années tout en reconnaissant une légère dégradation lorsqu'il s'agit du recrutement des personnes en situation de handicap.

1 - Titularisations des agents contractuels PACTE au grade d'AAFIP 2^{ème} classe

2 agentes contractuelles « PACTE » ont été titularisées.

La première sur la base d'un rapport favorable à l'issue d'une période contractuelle de 1 an, la deuxième à l'issue d'une période contractuelle de 1 an et 4 mois.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** ces 2 titularisations tout en rappelant l'opposition du syndicat à ce mode de recrutement.

Par ailleurs, une agente administrative principale des Finances Publiques de 2^{ème} classe qui du fait d'une prolongation de stage consécutive à des congés de maladie et maternité voyait son stage s'achever le jour de cette CAPN, a été titularisée.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** cette titularisation.

2 - Titularisations d'agents administratifs principaux des Finances Publiques de 2^{ème} classe stagiaires

17 agents étaient proposés à la titularisation dans le grade d'AAFIP 2^{ème} classe :

- 13 agents à l'issue d'une période probatoire de 10 mois
- 1 agent à l'issue d'une période probatoire de 16 mois
- 3 agents à l'issue d'une période probatoire de 20 mois.

Les élus(es) **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** ces 17 titularisations.

- 3 dossiers comportant des réserves ont été soumis à cette CAPN.

Ces réserves se sont traduites par un renouvellement de stage de 10 mois pour chaque agent.

À l'issue des débats, l'administration n'a évolué sur aucune des propositions initiales qui sont toutes restées en l'état.

Les élus(es) **F.O.-DGFIP** se sont **ABSTENUS** sur 2 dossiers et ont voté **CONTRE** la proposition de renouvellement sur le 3^{ème}. Au vu des éléments du dossier, cet agent aurait dû être titularisé.

3 - Intégration dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques

- 4 dossiers d'intégration étaient soumis à la CAPN pour approbation ;

- un AAPFIP1 reclassé C3 dans la nouvelle grille PPCR des grades (provenant du Ministère de l'Éducation Nationale) affecté au SFACT (service facturier) du SCBCM (Service Comptable et Budgétaire du Cabinet Ministériel) ;

- un AAPFIP2 reclassé C2 dans la nouvelle grille PPCR des grades (provenant du Ministère de la Justice) affecté au SFACT de la DRFiP de la Côte d'Or ;

- un AAFIP reclassé C1 dans la nouvelle grille PPCR des grades (provenant de la Fonction Publique Territoriale) affecté sur la RAN de Chambéry à la DDFiP de Savoie ;

- un AAFIP reclassé C1 dans la nouvelle grille PPCR des grades (provenant du Ministère de l'Éducation Nationale) affecté au SFACT de la DRFiP d'Ille-et-Vilaine.

À la demande des élus(es) **F.O.-DGFIP**, il a été procédé à un vote en 2 étapes.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **CONTRE** les intégrations des 3 agents dans les services facturiers en précisant bien que ce vote n'était pas contre les agents mais contre le système des SFACT tel que rappelé dans notre liminaire.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** l'intégration de l'agent affecté sur la DDFiP de Savoie.



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Pour **F.O.-DGFIP**, le modèle social que nous envient de nombreux pays est gravement menacé par les politiques menées par les gouvernements successifs, et plus particulièrement par le gouvernement actuel qui, en application des décisions de l'Union Européenne vise, la destruction des droits conquis de haute lutte par les salariés depuis 80 ans.

Et pourtant ce modèle social a fait ses preuves en tant qu'amortisseur social lors des crises et notamment celle de 2008.

Dans le dictionnaire du gouvernement, les mots solidarité, égalité et équité n'ont plus leur place.

En effet, la solidarité est battue en brèche par la remise en cause du système de financement de la protection sociale collective basé sur le salaire différé.

L'égalité de traitement des citoyens sera menacée par la volonté affichée de démanteler le statut général et les statuts particuliers de la Fonction Publique.

Lorsque notre Fonction Publique sera contractualisée, quelles seront les marges de manœuvre des agents chargés d'instruire les dossiers des citoyens face à la pression des objectifs ?

L'équité également jetée aux orties au travers des premières mesures fiscales prises par ce gouvernement en début de mandature, l'application de l'augmentation de la CSG pour les retraités les plus modestes et la baisse des APL pour les bénéficiaires les plus précaires.

Sous les différents vocables : RGPP, MAP et pire encore avec CAP 2022, c'est une vision prédominante rejetée par **F.O.-DGFIP**, à savoir que la Fonction publique est une des sources des difficultés économiques que connaît notre pays. C'est bien mal juger les 5 400 000 fonctionnaires qui s'évertuent à exercer leur métier au bénéfice de nos concitoyens du mieux possible souvent dans des conditions difficiles.

Et c'est pour cette raison que le gouvernement a pris des mesures drastiques :

- suppression de 120 000 postes à l'échéance de 2022,
- gel du point d'indice,
- report des maigres mesures positives découlant du protocole PPCR (pour mémoire que Force Ouvrière n'a pas signé),
- rétablissement du jour de carence,
- suppression du plan de qualification ministérielle,
- augmentation de la CSG sans compensation pérenne au-delà de 2019 pour les fonctionnaires suite à la diminution des cotisations sociales pour le secteur privé.

Au niveau de la DGFIP, les pistes de réflexion découlant d'Action Publique 2022 présentées par le Directeur Général lors du groupe de travail du 9 mars dernier n'augurent rien de bien réjouissant pour les missions, les services et les agents.

Ces pistes :

- sur le réseau de collecte des prélèvements obligatoires,
 - l'encaissement du numéraire,
 - le maillage territorial,
 - l'impôt des particuliers et le devenir des SIP,
 - le contrôle fiscal la modernisation budgétaire et comptables,
- sont autant de réflexions et de menaces pour le devenir de notre administration.

Ce sont autant de raisons de prolonger notre action revendicative après le succès du 22 mars dernier (38,88 % de grévistes) pour défendre nos missions, nos emplois, nos statuts particuliers et notre pouvoir d'achat.

À propos de l'ordre du jour de cette CAPN, nous allons nous prononcer sur la titularisation de 3 agents contractuels « PACTE »

F.O.-DGFIP se réjouit que, pour une fois, cette CAPN n'évoquera pas de prolongations, de renouvellements de stage, des fins d'engagement à l'initiative de l'administration concernant les agents PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières de la Fonction Publique Territoriale) tout en sachant que ces décisions auraient été prises en amont sans que ces agents puissent bénéficier d'une défense avec la possibilité de faire appel à une organisation syndicale.

Cela nous conforte dans notre refus de ce mode de recrutement sans concours.

F.O.-DGFIP tient ici à rappeler son attachement viscéral à un mode de recrutement unique, le seul valable garantissant un accès identique de tous à l'emploi public, le recrutement sur concours.

F.O.-DGFIP ne se désintéresse pas pour autant de la situation des jeunes en difficulté en matière d'insertion professionnelle.

F.O.-DGFIP revendique la mise en place de préparations gratuites et adaptées à la population visée par le PACTE pour préparer un concours sur emplois réservés afin d'éviter le caractère discriminant de ce type de recrutement aussi bien en matière de droits que de rémunérations.

C'est la raison pour laquelle la délégation **F.O.-DGFIP** votera pour la titularisation des futurs collègues issus du PACTE mais dénonce ce mode de recrutement.

Lors de cette CAPN, nous aurons aussi à nous prononcer sur une liste de 17 agents administratifs principaux des Finances publiques de 2^{ème} classe stagiaires proposés à la titularisation.

Par contre, 3 dossiers d'agents administratifs des Finances publiques de 2^{ème} classe stagiaires sont proposés pour un renouvellement de stage.

Après six semaines de formation théorique, le stagiaire effectue un stage pratique qui devrait lui permettre d'approfondir ses connaissances professionnelles afin de pouvoir exercer son métier dans les meilleures conditions.

Pour **F.O.-DGFIP**, les conditions optimales pour la réussite du stage ne sont pas réunies : en effet, le stagiaire n'est pas considéré comme un agent en formation, mais comme un agent qui doit être opérationnel immédiatement avec une obligation de résultat.

F.O.-DGFIP exige l'instauration d'un véritable tutorat pendant toute la durée du stage.

F.O.-DGFIP exige leur affectation en surnombre pendant la durée de leur stage et un suivi permanent et personnalisé tout au long de leur carrière.

F.O.-DGFIP s'inquiète et dénonce les occupations d'emplois temporaires par le biais de recrutements d'apprentis et de service civique.

F.O.-DGFIP dénonce le rapport l'Horty qui, préconise une augmentation significative des recrutements hors concours.

En ce qui concerne les intégrations.

Nous allons nous prononcer sur les dossiers de 4 adjoints administratifs dans le corps des agents administratifs des Finances publiques, dont l'intégration de 3 agents sur des postes de SFACT (Services Facturiers).

F.O.-DGFIP tient à rappeler qu'il est opposé au mode de gestion, concernant la Dépense Publique, reposant sur les centres de Services Partagés (CSP), les Services Facturiers (SFACT), et les Services d'Appui au Réseau (SAR). Pour le syndicat, ces modes de fonctionnement préfigurent la disparition des postes comptables en leur subtilisant une partie de leurs activités et prérogatives.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD - Christophe TREHOUT - Vincent HAYAUX du TILLY
William THUBERT-Martine MINIOU (expert)

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP